

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

OBJET :

CM2022_092
Ecole municipale de
musique et de danse
Tarifs 2022/2023
(modifie la délibération
du 7 juillet 2022)

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

29

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

15 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le trois novembre deux mille vingt-deux.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / RATISKOL / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / TOURNEUR / BOTTON / AFONSO CORREIA / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame DUBOIS représentée par Madame NICOLE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Monsieur DORIDOT représenté par Monsieur FRANCHI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE
TARIFS 2022/2023
(Modifie la délibération du 7 juillet 2022)

Madame NICOLE, Conseillère Municipale déléguée, propose au Conseil Municipal de modifier, à compter de l'année scolaire 2022/2023, les tarifs des cours de l'école municipale de musique et de danse selon le tableau ci-annexé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER la modification des tarifs des cours de l'école municipale de musique et de danse, tels qu'exposés, à compter de l'année scolaire 2022/2023,
- DE RAPPELER que la cotisation est annuelle et payable par tiers au cours du premier mois de chaque trimestre,
- DE PRECISER qu'en cas d'absence prolongée d'un enseignant ou d'annulation répétée des cours du fait de la collectivité, un dégrèvement pourra être accordé sur la facturation.

Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Fait et délibéré le 9 novembre 2022
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Afonso Correia', written over a light blue horizontal line.

N. AFONSO CORREIA

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

TARIFS PAR TRIMESTRE

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

	Tarifs 2018/2019	Tarifs à compter de 2022/2023 Augmentation ± 3 %
Eveil musical (élèves école maternelle) Pour les 5/6 ans - 3/4 d'heure hebdomadaire		
Elèves domiciliés à Saujon ou inscrits à un rôle des contributions de Saujon	45	46
Elèves non domiciliés à Saujon	62	64
1 instrument + classe d'ensemble		
Enfants domiciliés à Saujon	105	108
Enfants non domiciliés à Saujon	139	143
Adultes domiciliés à Saujon ou inscrits à un rôle des contributions de Saujon + personnel municipal	128	132
Adultes non domiciliés à Saujon	164	169
Pratique collective seule		
Enfants scolarisés (jusqu'en fin de secondaire)	20	20,50
Adultes Saujon	30	31
Adultes Hors Saujon	45	46,50
Danse (cours ouverts à partir de 6 inscriptions)		
Domicile Saujon		
3/4 heure	45	46
1 h 00	53	54,50
1 h 15	57	58,50
1 h 30	73	75
Domicile Hors Saujon		
3/4 heure	47	48
1 h 00	55	56,50
1 h 15	59	60,50
1 h 30	75	77
Ces tarifs ne comprennent pas les frais liés aux costumes du spectacle de fin d'année.		

Réduction :

Une réduction de 30 % est appliquée dès la deuxième inscription dans la même famille (calcul effectué sur le tarif le moins élevé).